

DCM N° 2022-20

Séance du 08 juin 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	14
En exercice	14
Présents	14
Votants	14
Absent	0

L'an deux mille vingt et deux, le 08 juin, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire.

**Présents** : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT et Messieurs Davy BRESSOLLES, Ghislain DE ROZIERES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL, Christophe WUYAM

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jacques PINEL

**Date de convocation**

02 juin 2022

**Date d'affichage**

02 juin 2022

**OBJET : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité**

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu le Code de la Commande publique notamment son article 1111-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les puissances supérieures à 36 KVA ont été supprimés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Considérant que les tarifs réglementés de vente d'électricité pour les puissances inférieures ou égales à 36 KVA ont été supprimés pour les collectivités, employant plus de 10 personnes et dont la dotation globale de fonctionnement et les recettes des taxes et impôts locaux dépassent 2 millions d'euros, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Considérant que le regroupement des acheteurs publics d'électricité est un outil qui, non seulement permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur budget d'énergie,

Considérant que le SDEHG actualise son groupement de commandes pour l'achat d'électricité auquel les collectivités et établissements publics du département peuvent être membres,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité jointe en annexe,

**Après avoir délibéré, par 14 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal DECIDE :**

- **d'ADHÉRER** au groupement de commandes et d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente délibération.
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.
- **d'AUTORISER** le représentant du SDEHG, coordonnateur du groupement, à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme*

Acte rendu exécutoire après  
le dépôt en Préfecture le  
**30/06/2022**  
Et de la publication le  
**30/06/2022**

Le Maire,

Roger PEDRERO

